



CONSEIL LOCAL FCPE DE :

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES

La FCPE n'est pas une association familiale. L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les informations ci-dessous et vous reporter à la partie « Je rejoins la FCPE ».

NOM DU 1^{ER} RESPONSABLE LÉGAL : PRÉNOM :

NOM DU 2ND RESPONSABLE LÉGAL : PRÉNOM :

ADRESSE : VILLE :

LE 2ND PARENT NE RÉGLE QUE L'ADHÉSION À 10€

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE : VILLE :

COURRIEL : TÉLÉPHONE :

CODE POSTAL : VILLE :

MOBILE : TÉLÉPHONE :

COURRIEL : VILLE :

ÉTIEZ-VOUS ADHÉRENT(E) L'ANNÉE DERNIÈRE ? OUI NON

MOBILE : TÉLÉPHONE :

ÉTIEZ-VOUS ADHÉRENT(E) L'ANNÉE DERNIÈRE ? OUI NON

ÉTIEZ-VOUS ADHÉRENT(E) L'ANNÉE DERNIÈRE ? OUI NON

VOS ENFANTS

NOM, PRÉNOM :	NÉ(E) LE :	CLASSE :	ÉCOLE / COLLÈGE / LYCÉE :	COMMUNE :
.....
.....
.....
.....

JE REJOINS LA FCPE

VOTRE CHOIX DE COTISATION*
(HORS REVUE DES PARENTS)

COTISATION DE BASE : 18€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 4€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL. VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS CÔÛTE SEULEMENT 6,12€.

COTISATION SOLIDARITÉ : 30€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 7€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL. VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS CÔÛTE SEULEMENT 10,20€.

COTISATION SOLIDARITÉ + : 50€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 14€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL. VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS CÔÛTE SEULEMENT 17€.

COTISATION DU SECOND PARENT : 10€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 4€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL. VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS CÔÛTE SEULEMENT 3,40€.

ABONNEMENT À LA REVUE DES PARENTS : 4€
6 NUMÉROS PAR AN.



Adhésion en ligne

VOUS RÉGLEZ PAR :

CHÈQUE À L'ORDRE DE LA FCPE

ESPÈCES

CB ADHÉSION EN LIGNE

LE RÉGLEMENT DOIT ÊTRE REMIS AU CONSEIL LOCAL MAIS LES ADHÉRENTS ISOLÉS PEUVENT ENVOYER LEUR RÉGLEMENT ET BULLETIN À LA FCPE DÉPARTEMENTALE.

Si vous avez déjà cotisé cette année dans un autre conseil local, vous ne versez qu'une part locale :

4€ (part locale de base)

7€ (part locale solidarité)

14€ (part locale solidarité+)

- indiquer le nom du conseil local et la ville où vous avez réglé l'intégralité de votre adhésion :

VOUS SOUHAITEZ :

PARTICIPER AUX ACTIVITÉS du conseil local de parents délégués :

ÊTRE CANDIDAT(E) au conseil d'école maternelle / élémentaire de :
Nom de l'établissement :

ÊTRE CANDIDAT(E) au conseil d'administration du collège / lycée général ou professionnel.
Nom de l'établissement :

ÊTRE DÉLÉGUÉ(E) au conseil de classe du collège / lycée (précisez laquelle) :

Recevoir la newsletter (gratuite) de la FCPE

Je règle par chèque à l'ordre de la FCPE, je règle en espèces et je remets mon bulletin au trésorier du conseil local ou je l'adresse à : FCPE - CDPE 92 - 71 rue Guyennier 92130 Issy les Moulineaux.

*UN RÉÇU "DON AUX ŒUVRES" PERMETTANT UNE DÉDUCTION D'IMPÔT vous sera envoyé égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Vous sera adressé après réception de votre versement (article 200 du code général des impôts).

TOTAL ADHÉSION(S) : €
ET ABONNEMENT

DATE :

SIGNATURE(S) :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque parent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.